



**DECISION D'ATTRIBUTION/
D'INFRACTUOSITE**

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-09

Version /Date Crédation: 1.0 / Décembre 2021

Page 1 sur 1

**DECISION N° 1099/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/NY DU 1 NOV 2023
DECLARANT INFRACTUEUSE LA DEMANDE DE COTATION N°21/23/DCO/SDCC/CIPM
DU 11/09/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE MANCHONS DE SERRAGE DE
FABRICATION SKF OU EQUIVALENT A LA SODECOTON.**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu** La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON;
- Vu** La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;

Considérant La Demande de Cotation N°21/23/AOIO/SDCC/CIPM du 11/09/2023 pour la fourniture d'un lot de manchons de serrage de fabrication SKF ou équivalent à la SODECOTON ;

Considérant La Lettre N° 138/23/SDCC/CIPM du 03/11/2023 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclarée infructueuse, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, La Demande de Cotation N°21/23/DCO/SDCC/CIPM du 03/06/2022 pour la fourniture d'un lot de manchons de serrage de fabrication SKF ou équivalent à la SODECOTON, pour offres reçues non conformes au Dossier de Consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Garoua, le 21 NOV 2023
Le Directeur Général,

Alba Henna
Directeur Comptable



Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobiliar RC/GOU/2007/8/71 - N° contribuable : MD57400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification





**COMMUNIQUÉ
D'ATTRIBUTION/INFRACTUOSITÉ**

Enregistrement
Référence : DAMP-EN-P07-19
Version /Date Crédation: 1.0/ Juin 2022
Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 10995 /23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/NY du 1 NOV. 2023
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRACTUEUSE LA DEMANDE DE COTATION
POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE MANCHONS DE SERRAGE DE FABRICATION SKF OU EQUIVALENT
A LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

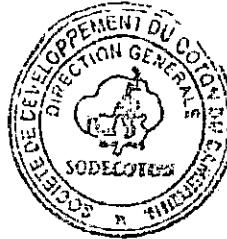
Par Décision N° _____ /23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/NY du _____
La Demande de Cotation N°21/23/DCO/SDCC/CIPM du 11/09/2023 est déclarée
infuctueuse, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355
du 12 juin 2018, pour offres reçues non-conformes au Dossier de Consultation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, pour les motifs ci-après, sont priés
de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé
ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

	SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS
Lot unique La fourniture d'un lot de manchons de serrage de fabrication SKF ou équivalent à la SODECOTON.	ETS GLOBAL SAFETY	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à la lettre d'engagement du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant)
	ETS TOUT POUR TRAVAILLEUR	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à la lettre d'engagement du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant)
	MCL CORPORATION SARL	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à la lettre d'engagement du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant)
	CENAPEX	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à la lettre d'engagement du fabricant (absence de la convention d'agrément du fabricant)

Ampliations

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

Alba Henna
Directeur Comptable

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 F CFA
Registre du Commerce & de Crédit Mobilière RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M05740000146H
Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm
Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03
Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification

